

Prendre soin

La crise que nous traversons exige du courage, du sang-froid et le sens des responsabilités. Les dirigeants de ce pays, y compris dans l'opposition, doivent montrer l'exemple. C'est dans cet état d'esprit que les élu.es socialistes, maires ou parlementaires, agissent depuis l'annonce du confinement.

Mais être responsable ne signifie pas, pour les parlementaires, se transformer en «beni oui oui». Alors que le gouvernement a proposé deux projets de loi pour faire face à l'urgence de l'épidémie de Coronavirus, le groupe socialiste a voté le premier qui ouvre quelques aides financières aux entreprises. En revanche, il s'est abstenu sur le second qui propose la création d'un état d'urgence sanitaire. L'union nécessaire dans le combat contre le Coronavirus ne signifie pas approbation de toutes les propositions du gouvernement.

Et ce n'est pas mettre en cause l'autorité de l'État et l'efficacité des services publics que de faire jouer son rôle au Parlement. Au contraire. Ce débat grandit notre démocratie. Pour les députés socialistes et apparentés, il est nécessaire de répondre à trois impératifs qui se résument en deux mots : prendre soin. Prendre soin des Français, de la France et de la République.

Prendre soin des Françaises et Français suppose de mettre à leur disposition tout ce qui peut les protéger ou les soigner du COVID-19 : masques, tests de dépistage, respirateurs, bouteilles d'oxygène, gel hydroalcoolique... S'il le faut, l'État doit réquisitionner les industries qui peuvent produire rapidement ces matériels.

Pour prendre soin de la France, il faut anticiper les difficultés économiques



Nous devons tous montrer l'exemple

auxquelles seront confrontées les entreprises. C'est dans cette optique que les députés socialistes et apparentés proposent d'annuler des cotisations des petites entreprises et des indépendants. Mais aussi de doubler le fonds de soutien à destination des petites entreprises et des indépendants et de la faire passer d'un à deux milliards d'euros afin que les entreprises qui ont subi une perte de 50% de leur chiffre d'affaire (et non 70% comme dans le projet du gouvernement) puissent y être éligibles.

Pour ne laisser aucune entreprise en difficulté, un fonds de soutien pour toutes les activités frappées par les mesures de confinement doit être créé. **«Si le confinement est une mesure incontournable, elle aura de lourdes conséquences sur un ensemble d'activités, nous pensons aux libraires, aux associations d'aide alimentaire, au spectacle vivant»**, explique la présidente du groupe, Valérie Rabault.

Enfin, prendre soin de la République consiste à garantir, coûte que coûte, le contrôle démocratique de l'état d'urgence. Les pouvoirs exorbitants ne doivent être confiés que pour des délais raisonnables. Nous avons obtenu une date butoir à laquelle le régime de l'état d'urgence sanitaire disparaîtrait de notre système juridique. Cette date est fixée au 1^{er} avril 2021.



Boucs émissaires

Des dégradations de véhicules immatriculés dans des départements extérieurs à la Bretagne ont été constatées dans les premiers jours du confinement. Ces actes stupides doivent être sévèrement dénoncés.

Les socialistes bretons sont, intrinsèquement, décentralisateurs. Et ils ne se privent pas, lorsque c'est nécessaire, de dénoncer le jacobinisme français. Mais jamais, ils n'ont jeté l'opprobre sur «les Parisiens» qui sont aujourd'hui, sans preuve et au mépris de toutes les règles du bon sens, accusés d'avoir «importé» le COVID-19 en Bretagne. Alors que la planète entière est touchée par le COVID-19, notre région aurait été épargnée si quelques propriétaires de résidences secondaires n'avaient pas choisi d'y passer leur confinement?

C'est le centralisme qui doit être dénoncé, pas les habitants de la capitale qui n'y sont pour rien si quelques hauts fonctionnaires du ministère du Budget s'arrogent un pouvoir exorbitant dans notre pays.

PS29

La région Bretagne se mobilise

La Région a voté plus de 100 millions d'euros d'aides exceptionnelles, le 23 mars. Confinement oblige, c'est en visio-conférence que s'est tenue cette commission permanente qui avait pour objectif de réduire l'impact causé par la pandémie de COVID-19 sur des secteurs-clés de l'activité bretonne.



2 millions de masques commandés

Afin de répondre aux demandes des professionnels de santé, la région et les quatre départements ont commandé 2 millions de masques. La gestion des masques dépend de l'ARS. Mais, dès qu'elles en ont reçu l'autorisation, les collectivités bretonnes en ont commandé pour équiper, notamment les aides à domicile.

L'impact de la crise sanitaire actuelle affecte de nombreuses structures associatives, culturelles et sportives. Pour protéger et pérenniser leur activité, la Région a décidé de créer un Fonds exceptionnel pour la vie associative de 5 millions d'euros afin de soutenir les

structures. Le soutien financier de la Région envers les associations impactées financièrement par des annulations de manifestations ou de projets sera maintenu. Au moment où cette décision a été prise, le coût de cette mesure était estimé à 25 millions d'euros.

Le confinement aura des répercussions sur l'activité économique et donc sur les entreprises. Pour en limiter l'impact, la Région soutient à hauteur de 10,5 millions d'euros les TPE, micro-entreprises, artisans et commerçants au travers du Fonds national de solidarité d'un milliard d'euros mis en place par le gouvernement. Elle a également décidé de créer un « prêt rebond » à taux zéro, compris entre 10 000 et 200 000 euros en direction des PME bretonnes de plus d'un an qui font face à des difficultés conjoncturelles. Le Fonds régional de garantie (Région et Bpifrance) sera mobilisé pour permettre un accès élargi au crédit des entreprises en besoin de trésorerie pour un montant évalué à 100 millions d'euros.

Pour le secteur de la pêche une aide de 150 000 euros sera versée à l'Association des Acheteurs des Produits de la Pêche (ABAPP) afin de permettre de cautionner ou garantir 10 millions d'euros à ses adhérents. Les remboursements dus à la Région sont différés.

Une aide de 500 000 euros sera versée à l'aéroport de Quimper-Bretagne pour compenser le déficit d'exploitation, suite

à l'arrêt des vols quotidiens vers Paris-Orly, puis la reprise d'activité.

Pour la formation professionnelle, le versement des aides se poursuit avec le maintien du paiement des organismes de formation. Mais aussi le maintien du versement de l'aide financière aux stagiaires en formation continue et la prise en charge de leur couverture sociale.

Enfin, pour ne pas mettre d'entreprises en difficulté, aucune pénalité ne sera appliquée aux titulaires de marchés publics pour les retards liés à cette crise.

Bretagne
bpifrance

Un fonds de garantie pour les entreprises

« Aujourd'hui, avec ces mesures exceptionnelles votées à l'unanimité, la Région prend ses responsabilités », a souligné le président de la Région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard. « Elles constituent une première série de décisions pour répondre, dans l'instant, aux urgences et amoindrir les difficultés sociales. »

Garantir les solidarités

Collectivité des solidarités, le Conseil départemental s'est organisé pour garantir la continuité du service public pour le maintien des dispositifs d'aides et de soutien aux plus fragiles. Car ce sont bien les plus démunis qui souffrent le plus du confinement.



Soyons attentifs aux autres

Dans les trois territoires d'action sociale, **« 120 agents assurent un lien téléphonique avec les personnes suivies, personnes âgées dépendantes, personnes isolées, publics en grande précarité. Avant le confinement, nous avons développé le télétravail. Les habitudes avaient déjà été prises »,** se félicite Marie Gueye. Pour la vice-présidente en charge de la Jeunesse et déléguée à l'Insertion, **« la simplification des formalités pour l'accès aux aides, lancée en décembre dernier, a également permis de faciliter le travail des agents en période de confinement ».**

Le versement des allocations individuelles de solidarité (revenu de

solidarité active, allocation handicap ou pour les personnes âgées...) est ainsi assuré, tout comme celle des fonds d'urgence ou encore les aides alimentaires **« grâce à la mobilisation des agents des directions ressources (informatique, moyens généraux, courrier...) ».** Nous avons distribué des cartes pré-payées de manière à ne pas être pénalisés par les interruptions dans la distribution du courrier.

Le Département reste vigilant et se prépare à répondre à toute éventualité. Dans le domaine de l'éducation, 14 collèges accueillent les enfants des personnels soignants. Les personnels du service de restauration sont donc mobilisés. La continuité pédagogique est de la responsabilité des chefs d'établissements et de l'Éducation nationale. **« Mais »,** précise, Marc Labbey, vice-président du Conseil départemental, président de la Commission Solidarités, Enfance, Famille, **« nous avons fourni 110 tablettes ou ordinateurs aux collégiens qui n'en possédaient pas afin qu'ils puissent suivre les cours à distance ».**

Pendant le confinement, la protection de l'enfance reste une préoccupation du Conseil départemental. On peut même craindre que le confinement aggrave certaines situations difficiles. **« C'est la raison pour laquelle nous rappelons régulièrement sur notre site internet <https://www.finistere.fr/> et sur les réseaux sociaux l'existence du 119,**

numéro d'urgence pour l'enfance en danger », insiste Marc Labbey. **« En outre, les services prévoient des solutions d'accueil d'urgence s'il fallait mettre des enfants ou des familles à l'abri ».**

« En cette période particulièrement difficile, la protection des enfants et des personnes vulnérables est l'affaire de toutes et tous », a insisté la présidente du Conseil départemental dans un message vidéo.

En quelques mots, elle a résumé les consignes que chacun doit respecter : **« Soyez prudents, assurez-vous de la fiabilité de vos informations, respectez les consignes de sécurité qui permettent de vous protéger mais aussi et surtout de protéger les autres. »**



Les agents du Département sont mobilisés

« C'est bien la solidarité, le respect, l'attention aux autres et la bienveillance qui doivent nous guider et qui nous permettrons de passer et de traverser cette crise ».

Les premières mesures prises par la Région



Une aide de 150 000 euros sera versée à l'Association des Acheteurs des Produits de la Pêche (ABAPP).



Les personnels soignants bénéficieront de la gratuité sur le réseau Breizh Go.



La Région a décidé de créer un Fonds exceptionnel pour la vie associative de 5 millions d'euros.



Une aide de 500 000 euros sera versée à l'aéroport de Quimper-Bretagne.

Continuité du service public

C'est bien la solidarité, le respect, l'attention aux autres et la bienveillance qui doivent nous guider et qui nous permettrons de passer et de traverser cette crise.



Le 119 et 3919 restent opérationnels pendant le confinement pour lutter contre les violences intra familiales.



Le Conseil départemental a veillé à ce que les collégiens puissent suivre les cours à distance (110 équipements numériques prêtés aux familles).



Les agents de la collectivité veillent sur le réseau routier du Finistère.

Retrouvez-nous sur

Facebook
PS.Finistere
et Twitter
@fede_PS29

Dialogue et transparence

Olivier Faure

Le 22 mars, Olivier Faure, dans un courrier adressé au président de la République, a synthétisé le point de vue que les socialistes défendent partout en France depuis le début de la crise du COVID-19 : ce combat suppose que nous nous mobilisions tous ensemble autour du même but.

« Dans ce combat, personne ne doit manquer. L'unité nationale est nécessaire. Nous y avons souscrit dès le premier jour. Nous avons relayé au plan national, comme dans l'ensemble des collectivités locales que nous dirigeons, les consignes gouvernementales. Nos maires innovent au-delà même de leurs compétences pour mettre en place des services à la population. L'adhésion et la mobilisation de tous doivent être en permanence recherchées. L'exigence d'unité appelle en regard une totale transparence dans les choix opérés. La confiance suppose la vérité. Vérité sur les choix stratégiques. Vérité sur les moyens disponibles. Vérité sur l'articulation entre les moyens et les choix opérés. Tout le monde peut se tromper. Mais le danger vient lorsque le pouvoir n'accepte plus de se laisser contredire par les faits et quand il plie la doctrine à son propre récit de la crise.

Ainsi, s'agissant des masques et des tests, les ministres n'ont cessé de répéter sur toutes les antennes qu'il n'en manquait pas. Contre toute évidence. De tous les territoires, nous remontent en effet les mêmes témoignages. Il manque des masques dans les EHPAD, dans les centres médico-sociaux, dans les prisons, dans les entreprises, dans la police, dans la gendarmerie, dans les services publics et, en premier lieu, dans les hôpitaux et dans les cabinets médicaux. Quant aux tests, il n'en est pratiqué, au mieux, que 5 000 par jour. Si nous sommes en « guerre », il faut une économie de guerre. Dans cette « guerre » contre le COVID-19, il y a des premiers de tranchée. Médecins, infirmiers, aides-soignants, policiers, gendarmes, éboueurs, caissières, livreurs... Ils font notre admiration unanime. Nous devons tout faire pour les soulager. Et d'abord les protéger. Nous ne pouvons plus compter sur la fabrication de 6 millions de masques par semaine (8 millions en avril) quand les besoins sont évalués par votre ministre à 25 millions par semaine pour les seuls soignants et qu'il conviendrait d'équiper, a minima, la population au travail et les personnes présentant les symptômes du COVID-19. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Président, de réquisitionner toutes les industries qui peuvent fabriquer des masques, des tests de dépistage, des respirateurs, du gel hydroalcoolique...

La solidarité ne peut s'exercer à sens unique, de bas en haut. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Président, de reconnaître, à l'issue de la crise, la contribution de tous les personnels mobilisés aujourd'hui, de manière concrète. C'est-à-dire en termes de protection et de droits économiques et sociaux (retraite, pénibilité...). S'agissant des droits des salariés (congés payés, RTT, durée légale du travail), il n'est pas admissible qu'à l'occasion de cette crise sanitaire soient remis en cause, même provisoirement, des droits sociaux sans la moindre négociation. Chacun de nous pressent qu'une fois vaincu le virus, il sera exigé de tous des efforts pour redresser notre économie. Mais ces efforts doivent être librement consentis et également répartis. Il faut anticiper tous les sujets. Qu'en sera-t-il notamment des personnels de santé à l'issue de la crise? Pourront-ils se reposer? Ou devront-ils enchaîner pour prendre en charge les patients dont les opérations ont été repoussées pour libérer des lits? C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Président, la création d'un groupe parlementaire chargé de réfléchir à ces sujets stratégiques et de penser l'après-confinement en lien avec le gouvernement et les services de l'État.

Monsieur le Président, la gestion de la crise suscite chaque jour de plus en plus de questions légitimes qui dépassent désormais le seul cadre sanitaire. L'unité nationale implique d'avoir des espaces continus de discussions et d'échanges. Le maintien de l'unité nationale ne peut reposer que sur un large consentement. Même en temps de guerre, Clemenceau ou Churchill étaient tous les jours devant le Parlement.

La seule façon de ne pas laisser s'installer la polémique, c'est de donner toute sa place à la politique en préservant l'échange démocratique. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Président, d'instaurer un conseil national de lutte contre le COVID-19 qui permette le dialogue et la consultation régulière des élus locaux et nationaux, de la majorité comme de l'opposition, voire des partenaires sociaux. Nous sommes, à notre place, à la disposition du pays pour apporter notre part.»



Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1306 - Vendredi 3 avril 2020
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

 Abonnement papier

 Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFP



Lire l'intégralité du courrier sur
www.ps29.bzh